

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT

**Etaient présents :** David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, Michèle Viala, adjoints – Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h45), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, Astrid Auzou-Connes, Véronique France-Tarif, Benjamin Lucas-Leclín, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin, Jean-Christophe Péral.

**Absents excusés représentés :**

François Rousseau	pouvoir à Jean-François Dormont
Frédéric Henriot	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h45)	pouvoir à Didier Missenard
José Goncalves	pouvoir à Claudie Mory
Marie-Héliène Aubry	pouvoir à Simone Parvez

**Absents :**

Dominique Denis  
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Didier Missenard est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013 est approuvé par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Parvez).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
(Tous les montants sont exprimés en TTC)		
3 déc	13-249	Convention de formation passée avec CEDIS, pour une formation sur le thème : "participer à une procédure de débat public", pour une adjointe municipale, le 23 novembre 2013, pour un montant de 300 €.
5 déc	13-250	Adoption d'un marché n°2013-18 avec la société CHAMBAULT FUNERAIRES, relatif aux travaux de reprise des concessions échues du cimetière municipal, pour un montant forfaitaire de 20 323,63 €. Le délai d'exécution des travaux est fixé du 12 novembre 2013 au 16 décembre inclus.
10 déc	13-251	Adoption d'un marché n°2013-19D avec la société PITNEY BOWES, concernant la location et la maintenance d'une machine de mise sous plis pour le service reprographie, pour un montant forfaitaire annuel de 2 634,60 €. Le contrat prend effet le 6 janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être reconduit au maximum quatre fois.
10 déc	13-252	Adoption d'un marché n°2013-20D avec la société RELIFRANCE, concernant l'achat d'une plastifieuse automatique pour le service reprographie, pour un montant de 2 368,08 €.
11 déc	13-253	Contrat de cession pour un spectacle avec l'association « les Lapins superstars », le vendredi 20 décembre 2013 dans le cadre de l'animation "Orsay sous les sapins". Le montant de la dépense s'élève à 1 000 €.
11 déc	13-254	Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'un chalet en bois au profit de Monsieur William PRUNIER, forain, du 14 décembre 2013 au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 inclus, pour l'installation de son manège et la tenue de chalets gourmands.
11 déc	13-255	Contrat avec la société SECTION SECURITE, pour une fourniture de prestation de gardiennage des installations pendant toute la durée des festivités, dans le cadre d'Orsay sous les sapins, du 9 décembre 2013 au 3 Janvier 2014. Le montant de la dépense s'élève à 9 168,00 €.
2 déc	13-256	Adoption d'un marché n°2013-21D avec la société AGTS, concernant la fourniture et la mise en place d'un système de détection intrusion pour la sécurisation de la piscine municipale. Les travaux seront exécutés dans un délai de quatre semaines, pour un montant de 26 631,04 €.

16 déc	13-257	Convention de formation passée avec l'ANDL- Association Nationale pour la Démocratie Locale. Une journée sur le thème "optimisez votre mandat d'élu local", le 14 décembre 2013, pour un conseiller municipal. Le montant de la dépense s'élève à 550 €.
16 déc	13-258	Souscription d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, pour les investissements nouveaux du budget communal – taux : Euribor 3 mois + 1,60 %.
19 déc	13-259	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Gymnase Blondin, au profit de l'association Terra Lusa, pour l'organisation d'une soirée dansante le samedi 19 avril 2014.
19 déc	13-260	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO, pour le festival du jumelage les 15 et 16 février 2014.
19 déc	13-261	Avenant n°1 au contrat de prêt avec la Société Générale (1 M€), ramenant au 20 décembre 2013 au lieu du 15 janvier 2014, la date limite de mobilisation de l'emprunt
26 déc	13-262	Adoption d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°2011-39 avec la société ZADRA GAILLARD, concernant le réaménagement de la cour de l'école élémentaire du centre. Le montant de l'avenant est fixé à 7 524,24 €, suite à des prestations supplémentaires de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage.
26 déc	13-263	Adoption d'un marché n°2013-22D avec la société FAIN ASCENSEURS France, concernant le remplacement du portail battant existant du centre technique municipal par un portail coulissant. Les travaux seront exécutés dans un délai de douze semaines et pour un montant de 14 153,70 €
26 déc	13-264	Contrat avec Madame Christine-Marie NOBRE, pour une exposition de ses œuvres dans le cadre de "art'PROS", du 5 au 16 février 2014 à la Bouvèche. Le montant de la dépense s'élève à 1 004,20 €
26 déc	13-265	Contrat avec Madame Françoise PHELIPPEAU, pour une exposition de ses œuvres dans le cadre de "art'PROS" du 5 au 16 février 2014 à la Bouvèche. Le montant de la dépense s'élève 1 004,20 €
26 déc	13-266	Adoption d'un marché n°2013-14 L1 avec la société SOCOPA VIANDES, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n°1 : Boucherie fraîche. Le montant maximum annuel est fixé à 249 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-267	Adoption d'un marché n°2013-14 L2 avec la société LA NORMANDIE A PARIS, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n° 2 : Volaille fraîche. Le montant maximum annuel est fixé à 39 300 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.

26 déc	13-268	Adoption d'un marché n°2013-14 L3 avec la société POMONA, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n° 3 : Charcuterie fraîche. Le montant maximum annuel est fixé à 16 400 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-269	Adoption d'un marché n°2013-14 L4 avec la société UNION PRIMEURS LAURANCE, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n° 4 : Produits de la mer et d'eau douce frais. Le montant maximum annuel est fixé à 94 800 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-270	Adoption d'un marché n°2013-14 L5 avec la société UNION PRIMEURS LAURANCE, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n° 5 : Fruits et légumes frais. Le montant maximum annuel est fixé à 266 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-271	Adoption d'un marché n°2013-14 L6 avec la société PRO A PRO DISTRIBUTION, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n° 6 : Produits laitiers et avicoles. Le montant maximum annuel est fixé à 198 700 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-272	Adoption d'un marché n°2013-14 L7 avec la société DAVIGEL, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n°7 : Produits surgelés. Le montant maximum annuel est fixé à 275 700 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-273	Adoption d'un marché n°2013-14 L8 avec la société CERCLE VERT, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n° 8 : Epicerie. Le montant maximum annuel est fixé à 158 200 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-274	Adoption d'un marché n°2013-14 L9 avec la société SAS France PAIN, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n°9 : Boulangerie fraîche. Le montant maximum annuel est fixé à 40 300 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-275	Adoption d'un marché n°2013-14 L10 avec la société PRO A PRO DISTRIBUTION, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance - Lot n°10 : Boissons. Le montant maximum annuel est fixé à 13 700 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.

26 déc	13-276	Adoption d'un marché n°2013-14 L11 avec la société POMONA, concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les services de la restauration scolaire et municipale et de la petite enfance – Lot n° 11 : Produits frais et réfrigérés. Le montant maximum annuel est fixé à 11 400 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois.
26 déc	13-277	Adoption d'un avenant de prolongation de délai au marché n°2013-25 avec la société SCHINDLER, concernant les travaux de mise en conformité de la table élévatrice du restaurant scolaire du centre. La fin du marché prévue au 17 janvier est reportée au 28 février 2014.
30 déc	13-278	Adoption d'un marché n°2013-32 L2 avec la société PAPETERIE PICHON, concernant la fourniture administrative de bureau, la fourniture scolaire, la fourniture d'enveloppes et de papier à entête. Lot n°2 : Fourniture d'articles de papeterie scolaire et d'équipements de la classe, de travaux manuels, dessins, peintures et de loisirs créatifs, de jeux éducatifs et pédagogiques et d'éducation physique. Le montant maximum annuel est fixé à 40 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable une fois.
30 déc	13-279	Adoption d'un marché n°2013-16 L1 avec la société PARIS NORD ASSURANCES, relatif aux assurances – Lot n°1 : Incendie-Divers dommages aux biens incluant tous risques informatiques et bris de machines. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 38 576,06 €. Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.
30 déc	13-280	Adoption d'un marché n°2013-16 L2 avec la société SMACL ASSURANCES, relatif aux assurances – Lot n° 2 : Responsabilité civile générale. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15 529,29 €. Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.
30 déc	13-281	Adoption d'un marché n°2013-16 L3 avec la société SMACL ASSURANCES relatif aux assurances – Lot n°3 : Flotte automobile. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 25 354,99 €. Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.
30 déc	13-282	Adoption d'un marché n°2013-16 L4 avec le groupement SOFCAP/CNP ASSURANCES, relatif aux assurances – Lot n°4 : Risques statutaires des agents titulaires. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 214 106,88 € (solution de base). Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.
30 déc	13-283	Adoption d'un marché n° 2013-16 L5 avec la société SMACL ASSURANCES, relatif aux assurances – Lot n°5 : Protection juridique générale. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 5 450,00 €. Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.
30 déc	13-284	Adoption d'un marché n°2013-16 L6 avec le groupement ASTER, relatif aux assurances – Lot n°6 : Protection juridique pénale des élus et des agents territoriaux. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 437,00 €. Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.

30 déc	13-285	Adoption d'un marché n°2013-16 L7 avec le groupement SARRE ET MOSELLE, relatif aux assurances – Lot n°7 : Tous risques expositions et transport d'œuvre d'art. Le montant de cotisation provisionnelle annuelle est de 500,00 €. Le présent marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017.
2 janv	13-286	Contrat de cession pour un mini concert avec le groupe « Oups » – Le samedi 28 décembre 2013, dans le cadre de l'animation "Orsay sous les sapins". Le montant de la dépense s'élève à 100 €.
2 janv	14-01	Adoption du marché n°2013-37 avec la société LARUE, concernant les travaux de mise en conformité électrique et la rénovation des éclairages de l'église Saint-Martin-Saint-Laurent. Le montant forfaitaire est de 42 346,77 €, pour une durée d'un mois.
2 janv	14-02	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite des bassins intérieurs du stade nautique au profit du Club Athlétique d'Orsay, section natation, pour l'organisation de la nuit de l'eau le samedi 22 mars 2014.
7 janv	14-03	Adoption du marché n°2013-31 avec la société IDEM CUISINES, relatif à la maintenance préventive et curative des équipements de production de froid, des matériels et équipements de cuisine et de laveries. Prestations forfaitaires : montant annuel de 21 528,00 € - Prestations sur bons de commande : montant maximum annuel de 35 830,00 €. Le marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit au maximum deux fois.
9 janv	14-04	Convention de formation passée avec l'I.F.A.P, sur le thème "l'observation du jeune enfant dans la pratique des auxiliaires de puériculture", pour quatre agents de la commune, le 13 décembre 2013 et pour un montant de 60 €.
9 janv	14-05	Adoption du marché n°2013-32 L3 avec la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE, relatif à la fourniture administrative de bureau, la fourniture scolaire, la fourniture d'enveloppes et de papier à en-tête - Lot n°3 : Fourniture d'enveloppes et de papier à en-tête. Il s'agit d'un marché à bons de commande, dont le montant maximum annuel est fixé à 8 600 € HT.
14 janv	14-06	Convention de mise à disposition temporaire des courts de tennis n°8 et n°9 et des vestiaires du complexe de Mondétour, au profit de la section tennis de l'École Polytechnique. Le dimanche 9 mars 2014 afin d'organiser la 2 <sup>ème</sup> rencontre du championnat des clubs de défense. La mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 96,00 €
15 janv	14-07	Convention de mise à disposition d'adresses avec la Poste dans le cadre de campagnes d'information. Cette mise à disposition prend la forme d'un abonnement d'une durée d'un an. Le montant de la dépense est déterminé en fonction du nombre d'informations transmises (nombre de nouveaux arrivants mensuels) et ne pourra excéder 500 € pour les douze mois.

17 janv	14-08	Adoption du marché n°2013-26 avec la société ECOGOM, concernant la maintenance, l'entretien, le nettoyage et le contrôle réglementaire des jeux d'extérieurs fixes et installés pour les enfants dans les écoles et parcs de la commune et la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour les prestations forfaitaires le montant annuel est de 14 869 € HT. Pour les prestations à bons de commande, non prévues dans le forfait, le montant maximum annuel est de 31 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée d'un an, il pourra être reconduit au maximum quatre fois.
17 janv	14-09	Adoption du marché n°2013-28 avec la société A.P.E., concernant l'inventaire, le diagnostic et les préconisations de gestion du patrimoine arboré communal de la commune. Le montant forfaitaire est de 23 502 € HT, le marché est conclu pour une durée de trois mois.
17 janv	14-10	Interventions de Mme Florence KATAN au sein de deux classes de CP de l'école Mondétour, dans le cadre d'1 mois 1 expo, expos de l'hôtel de ville durant la saison culturelle 2013-2014. Les 17 et 27 janvier 2014 et le 3 février 2014 pour un montant de 135 €.
17 janv	14-11	Interventions de M. François YEUNG au sein de deux classes de CP de l'école Mondétour, dans le cadre d'1 mois 1 expo, expos de l'hôtel de ville durant la saison culturelle 2013-2014. Les 17 et 27 janvier 2014 et le 3 février 2014 pour un montant de 135 €.
17 janv	14-12	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales, au profit du CAORC, pour l'organisation des challenges de rugby, les 31 mai et 1 <sup>er</sup> juin 2014.
21 janv	14-13	Contrat de maintenance avec la société REMAG 89 pour l'entretien du massicot du service reprographie, pour un montant global et forfaitaire de 780,00 €. Le marché est conclu pour l'année 2014
21 janv	14-14	Convention de mise à disposition temporaire des courts de tennis n°11 et 12 ainsi que les vestiaires du complexe de Mondétour, au profit de la section tennis de l'Ecole Polytechnique pour l'organisation d'un tournoi de tennis le dimanche 2 février 2014. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 110 €
22 janv	14-15	Convention avec l'association « EVASION 91 », pour l'organisation des mini-séjours de printemps été 2014, pour les jeunes orcéens de 11 à 17 ans. Le montant des prestations des quatre mini-séjours est fixé à 11 430 €
22 janv	14-16	Convention passée avec ACHATPUBLIC.COM, pour la formation de deux agents municipaux sur le thème "devenir expert en procédures adaptées", le 24 janvier 2014. Le montant de la dépense s'élève à 960 €
27 janv	14-17	Contrat de diffusion avec la Compagnie des Taxi-Brousse pour la location du Film "La Valse des continents - L'Océanie, terre de Pacifique", dans le cadre de la Dictée d'Orsay le 1er février 2014. Le montant de la dépense s'élève à 165 €

29 janv	14-18	Convention relative à la mise en œuvre du programme "agriculteurs juniors", à l'école élémentaire du Centre, validé par l'Inspection Académique. 33 séances d'animations sur plusieurs jours pour l'année scolaire 2013/2014, avec l'agence des espaces verts de la Région Ile-de-France. Le montant de la dépense s'élève à 990 €
29 janv	14-19	Convention avec la société CIRIL, pour la formation de deux agents de la commune sur le thème "CIVIL NET FINANCES - Protocole d'échanges standard - PES", le 30 janvier 2014. Le montant de la dépense à 770 €.
29 janv	14-20	Adoption du marché n°2013-18D avec la société SIIDEF, concernant la maintenance du matériel de désenfumage dans divers bâtiments communaux. Le présent contrat s'achèvera le 31 décembre 2014 et pourra être reconduit au maximum quatre fois. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 1 090 € HT.
29 janv	14-21	Adoption du marché n°2013-34 avec la société SURETEGLOBALE.ORG, concernant la réalisation d'un diagnostic local de sécurité avec préconisation d'objectifs prioritaires. Le montant forfaitaire est de 12 812,50 €.
29 janv	14-22	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase scolaire du Guichet, au profit du Club Athlétique d'Orsay section Escrime, pour l'organisation d'un stage le samedi 15 février 2014.
29 janv	14-23	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la piste d'athlétisme du stade municipal, au profit du CAO Athlétisme, pour l'organisation d'une compétition le samedi 10 mai 2014.
29 janv	14-24	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO, les samedi 15 et dimanche 16 février 2014, afin d'y organiser une foire artisanale et artistique, un bal, un repas et un spectacle folklorique.
29 janv	14-25	Adoption d'un avenant n°3 au marché n°2011-27 avec la société SCE, concernant l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Réalisation de prestations supplémentaires : relevés topographiques complémentaires et réunion de concertation avec l'établissement public du Plateau de Saclay. Le montant de ces prestations supplémentaires est fixé à 8 800 € HT.

## **2014-1- INTERCOMMUNALITE - ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DES VITRERIES**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, la commune d'Orsay et les autres communes adhérentes au groupement, annexée à la présente délibération, précisant le rôle de chacune des parties dans la procédure du marché pour le nettoyage des vitreries,
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer et exécuter le marché correspondant.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 1 voix contre (M. Péral), 4 abstentions (Mme Parvez, Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Désigne** comme représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offre du groupement :
  - . **M. Dormont** : délégué titulaire
  - . **M. Rousseau** : délégué suppléant
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées.

## **2014-2- FINANCES - RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (M. Péral, M. Charlin, M. Aumette, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** le principe de l'exploitation du service public du stationnement couvert dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme d'affermage.
- **Approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au maire, autorité responsable de la personne publique délégante, d'en négocier les conditions précises.
- **Autorise** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

### 2014-3- FINANCES - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ELECTRICITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.
- **Autorise** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- **Précise** que l'adhésion au groupement de commandes représente un coût pour la commune d'environ 0,18 €/habitant.

### 2014-4- FINANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS AVEC GESTION DE L'ENERGIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune d'Orsay et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la ville d'Orsay pour l'entretien et l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments,
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer et exécuter le marché correspondant.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (M. Péral) :

- **Désigne** comme représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offre du groupement :
  - . **M. Dormont** : délégué titulaire
  - . **M. Rousseau** : délégué suppléant
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune pour les années concernées

### 2014-5- FINANCES - INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil municipal, par 17 voix pour, 8 voix contre (M. Charlin, M. Aumette, M. Péral, Mme Sauteron, Mme Wachhausen, Mme Ramos, M. Saussol, Mme Thomas-Collombier), 6 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Foret, M. Eymard) :

- **Décide** de verser à la Trésorière municipale, Mme Isabelle Bailloux, au titre de l'année 2013, une indemnité de conseil au taux de 75%, soit 2 659,12 € euros, correspondant à la confection des documents budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

## 2014-6 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°1

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 2 abstentions (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 850 € au profit de l'association astronomique de la vallée de Chevreuse.
- **Décide** d'affecter une subvention de 1000 € au profit de l'association Orsay en mouvement.
- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 300 € au profit du foyer socio-éducatif du collège Fleming.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 2 abstentions (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 1 membre ne participant pas au vote (M. Charlin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 330 € au profit de l'union nationale des combattants.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Eymard), 2 abstentions (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 500 € au profit de l'association un, deux, trois, quatrelle.
- **Dit** que les dépenses correspondantes, soit 2 980 €, sont inscrites au budget primitif 2014 de la commune au compte 6574.

## 2014-7 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE MUSCULATION

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 1 voix contre (M. Saussol), 4 abstentions (Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin), 2 membres ne participant pas au vote (M. Charlin, M. Péral) :

- **Sollicite** de la part de l'Assemblée Nationale, une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible au titre des crédits dits « Réserve parlementaire » pour les travaux d'aménagement de la salle de musculation.
- **Précise** que cette demande sera adressée à Madame Maud OLIVIER, députée de la circonscription.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et/ou tous documents afférents à ce dossier.

## 2014-8 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

➤ **Apporte les modifications suivantes :**

- la création d'**1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe** (IB 350/614) de catégorie B, à temps plein, pour assurer les fonctions de chef du service informatique, à pourvoir par un fonctionnaire titulaire de ce grade ou à défaut par un agent contractuel justifiant du niveau de diplôme requis pour occuper cet emploi,
- la suppression d'1 emploi de technicien (IB 325/576) de catégorie B, à temps plein, figurant au tableau des effectifs mais non pourvu à ce jour,
- la création d'**1 emplois d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe** (IB 330/393), de catégorie C, à temps plein, pour assurer les fonctions d'aide auxiliaire de puériculture, à pourvoir par un fonctionnaire titulaire de ce grade ou à défaut par un agent contractuel justifiant du niveau de diplôme requis pour occuper cet emploi,
- la suppression d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture (IB 336/424) de catégorie C, à temps plein, figurant au tableau des effectifs mais non pourvu à ce jour,

➤ **Modifie le tableau des effectifs comme suit :**

### Filière technique

Cadre d'emplois : techniciens

Grade : technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 3

Grade : technicien

- ancien effectif : 3  
- nouvel effectif : 2

### Filière médico-sociale

Cadre d'emplois : agents sociaux

Grade : agent sociale de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 9  
- nouvel effectif : 10

Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture

Grade : auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 38  
- nouvel effectif : 37

➤ **Prévoit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.**

## 2014-9 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DES REGLES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE (IEMP)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de maintenir à titre individuel le bénéfice des montants antérieurs au profit des agents des grades dont le montant annuel de référence est abaissé, selon les modalités fixées dans les délibérations du 2 avril 2001, du 9 février 2004 et du 29 mars 2004 sur la base des montants annuels de référence en vigueur avec l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997.

Les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles par l'autorité territoriale.

- **Faire** appliquer pour tous les autres grades cités dans le tableau ci-dessus des nouvelles dispositions introduites par le décret et l'arrêté du 24 décembre 2012 et notamment de faire profiter les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public des nouveaux montants de référence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014,
- **Prévoit** que l'attribution individuelle se fera par application d'un coefficient compris entre 0 et 3 au vu des éléments d'appréciation suivants :
  - la manière de servir, appréciée notamment au regard de l'évaluation individuelle mise en place au sein de la collectivité,
  - les responsabilités confiées (encadrement, budget, gestion de projets notamment),
  - le niveau d'expertise requis,
  - les sujétions spéciales liées à l'emploi occupé (charge de travail, disponibilité notamment).
- **Rappel** que l'attribution individuelle par voie d'arrêté peut être modulée chaque année, à la hausse comme à la baisse, au regard de ces critères d'appréciation.
- **Acte** que cette prime sera versée mensuellement, au prorata du temps de travail des agents concernés.
- **Prévoit** que l'IEMP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants/coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire concernant les grades de référence ci-dessus mentionnés.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012, dans la limite du crédit global.

#### **2014-10 - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE DE LA MAIRIE D'ORSAY ET DU CCAS**

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** le Document Unique 2013 de la Mairie d'Orsay et du CCAS.

#### **2014-11 - SERVICES TECHNIQUES - FIXATION DE LA LISTE DES VEHICULES DE SERVICE ET REGLEMENT DES MODALITES D'USAGE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** l'attribution de véhicules de service aux directions et services dont la liste figure en annexe à la présente délibération ainsi que leur nombre.
- **Décide** les emplois susceptibles de se voir attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile et dont la liste figure en annexe.
- **Approuve** tel qu'il lui a été présenté, le règlement fixant les modalités d'usage d'un véhicule de service, avec ou sans remisage à domicile.
- **Autorise** le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile.

## 2014-12- DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES - ETE 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2014 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :

**TABLEAU DE PRESENTATION DES CENTRES DE VACANCES - ETE 2014**

Lieu	Prestataire	Dates	Tranche d'âge	Thèmes des séjours	Prix par enfant et par séjour
Arces sur Gironde	AVP ZI de la Chapelette BP 10097 80202 PERONNE	5 au 18 juillet 18 au 31 juillet 31 juillet au 13 août 13 août au 26 août (14 jours)	6-14 ans	Voile, bodyboard, tir à l'arc, zoo de la Palmyre, cerfs volants, astronomie, jeux nautiques (water polo), visite et baignade sur les plages de Meschers et St Georges de Didonne, pêche à pied, 2 randonnées nature, visite de Talmont (village au bord de la mer), tennis de table, baby foot, course d'orientation, loisirs créatifs, veillées.	890 € TTC

- ✓ **séjour de 14 jours à Arces sur Gironde (pour les 6/14 ans) :**
  - le tarif minimum de 148.36 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 489.50€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 890€ pour un quotient maximum de 2300€.

## 2014-13 – JEUNESSE - TARIFICATION DES MINI-SEJOURS - ETE 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'organisation de ces mini-séjours.
- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :

**TABLEAU DE PRESENTATION DES MINI-SEJOURS**

Service	Lieu	Dates	Tranche d'âge	Déroulement séjour	Prix Réel par enfant
<b>JEUNESSE</b>	Morvan	Du 14 au 17 avril 2014	11 / 17 ans	<u>Activités proposées :</u> Une séance de Quad, une course d'orientation, visite du château de Bazoches, une séance de spéléologie et une randonnée en Segway pendant une heure Transport aller-retour + pension complète	330€/pers
	Londres	Du 03 au 04 juillet 2014	11/17 ans	<u>Visites proposées :</u> London Tour Bus, Tour de Londres, Palais de Westminster Transport aller-retour + repas du soir, petit déjeuner et déjeuner	320€/pers
	Loiret	Du 07 au 10 juillet 2014	11 / 17 ans	<u>Activités proposées</u> <u>Une ½ journée :</u> Aquaparc Un baptême en Paramoteur, une sortie en VTC au bord de Loire, une visite culturelle du domaine de Chaumont, une séance de canoë sur la Loire Transport aller-retour + pension complète	285€/pers
	Découverte de la Bretagne	Du 25 au 28 août 2014	11 / 17 ans	<u>Activités proposées :</u> 2 séances de voile, visite du site unique de Carnac, une journée des Iles d'Arz et de l'île aux Moines, un baptême en avion de 20 mn pour découvrir le golfe du Morbihan, la visite de la plage et de la ville de Vannes Transport aller-retour + pension complète	295€/pers

**Proposition de tarification pour les MINI-SEJOURS proposés**

- Pour le mini-séjour dans le Morvan :
  - le tarif minimum de 70 € pour un quotient minimum de 200 €
  - le tarif maximum de 230 € pour un quotient maximum de 2300 €
  - Pour les non Orcéens : le tarif maximum sera appliqué à savoir 280 €.
  
- Pour le mini-séjour de Londres :
  - le tarif minimum de 80 € pour un quotient minimum de 200 €
  - le tarif maximum de 260 € pour un quotient maximum de 2300 €
  - Pour les non Orcéens : le tarif maximum sera appliqué à savoir 290 €.
  
- Pour le mini-séjour dans le Loiret:
  - le tarif minimum de 60 € pour un quotient minimum de 200 €
  - le tarif maximum de 220 € pour un quotient maximum de 2300 €
  - Pour les non Orcéens : le tarif maximum sera appliqué à savoir 252,50 €.
  
- Pour le mini-séjour « Découverte de la Bretagne » :
  - le tarif minimum de 65 € pour un quotient minimum de 200 €
  - le tarif maximum de 225 € pour un quotient maximum de 2300 €
  - Pour les non Orcéens : le tarif maximum sera appliqué à savoir 260 €.

**2014-14 – SPORTS - COURSE PEDESTRE "L'ORCEENNE NATURE" - PARTICIPATION FINANCIERE DES COUREURS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de créer une tarification tenant compte des nouvelles catégories d'âges, pour la participation à la course « l'Orcéenne Nature » qui aura lieu le 25 mai 2014.
- **Fixe** cette participation à :
  - ▼ adultes nés en 1998 et avant : 6 € pour les préinscriptions
  - ▼ adultes nés en 1998 et avant : 8 € pour les inscriptions le jour de la course
  - ▼ enfants nés en 1999 et après : 2 €
  - ▼ adhérents adultes du CAO – Section athlétisme : gratuit

(sur présentation de la carte d'adhérent pour la saison 2013 – 2014).

- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

**2014-15 – URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE EST DU CLUB HOUSE DE RUGBY (SALLE DE MUSCULATION)**

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 5 voix contre (M. Saussol, M. Péral, M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 3 abstentions (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Aumette) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable, et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à cette opération de travaux.

**2014-16 – URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE POLYVALENT DU GUICHET**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (M. Charlin, M. Aumette, M. Péral, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire, et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à cette opération de travaux.

**2014-17 – URBANISME - ZAC DU QUARTIER DE MOULON – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORSAY DANS LE CADRE DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Conseil municipal, par 21 voix pour, 2 voix contre (Mme Gimat, M. Saussol), 1 abstention (Mme Thomas-Collombier), 7 membres ne participant pas au vote (M. Charlin, M. Aumette, M. Péral, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

1. **Emet** un avis favorable sur :

- Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013.
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, relatifs à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 octobre 2013 au 26 novembre 2013 inclus, en approuvant les recommandations formulées dans les conclusions.
- Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, tout en affirmant la nécessité absolue de prendre en compte :
  - la gestion de l'eau et de l'assainissement,
  - le traitement des lisières,
  - les circulations douces,
  - l'ouverture des nouveaux équipements à l'ensemble des Orcéens,
  - la recherche efficace de solutions pour améliorer les relations plateau – vallée.

2. **Dit** que la présente délibération sera transmise au Sous-préfet de Palaiseau.

---

La séance est levée à 23 heures 10.

---

Orsay, le **13 FEV. 2014**

David ROS  
Maire d'Orsay  
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : **14 FEV. 2014**

